

Van: SETCa Newsletter <email@setca.cccampaigns.net>
Aan: veerle <veerle.solia@amsab.be>
Datum: 01/19/2011 05:51 PM
Onderwerp: Un projet d'AIP imbuvable

19/01/2011

[Afficher le message](#)

SETCA : UN PROJET D'AIP IMBUVABLE

Le Comité exécutif fédéral, composé des responsables de l'ensemble des sections régionales du SETCa et de son secrétariat fédéral, a analysé le texte du projet d'accord interprofessionnel auquel est arrivé le Groupe des 10 dans la nuit du 18 au 19 janvier. Nous constatons que ce texte ne correspond pas, sur des éléments essentiels, au mandat que nous avions donné aux dirigeants de la FGTB et au mandat arrêté par les instances de la FGTB.

Sur la suppression des discriminations ouvriers-employés

- En matière de licenciement, la période de transition qui est prévue dans le texte prévoit une prise en charge quasi exclusive à charge de la Sécurité sociale, des améliorations pour les ouvriers. Dans le même temps, une première détérioration du statut des employés est prévue.
- Le texte prévoit à terme, de manière à peine voilée, un statut unique dont les principes sont clairement exprimés dans le texte. Reste à remplir les détails de ce régime définitif qui offrira moins de protection pour les employés, plus de coûts pour la Sécurité sociale et rendra le licenciement bon marché pour les employeurs (entre autre, une diminution substantielle de la protection des employés qui dépassent le plafond de 2.250 € bruts/mois, ce que certains appellent les « employés supérieurs », mais qui regroupent en fait la grande majorité des employés. Cette catégorie d'employés passera purement et simplement à la trappe)
- Le chômage temporaire sera définitivement généralisé, sans critères économiques restrictifs, pour les employés, ce qui apporte une flexibilité supplémentaire pour les employeurs à charge de la collectivité.

Le SETCa rappelle que la prise en charge par la Sécurité sociale revient à une prise en charge par les travailleurs eux-mêmes, parce que la Sécurité sociale est pour la toute grande partie financée par les travailleurs, directement ou indirectement. En plus, le SETCa constate que la complexité de ce qui a été élaboré est telle que la sécurité juridique sera rendue impossible.

Sur la formation des salaires

En ce qui concerne la marge salariale, nous considérons ce qui est prévu dans le texte du projet, à savoir 0,3 % maximum d'augmentation salariale à négocier en 2012 est insuffisante, d'autant que de plus en plus d'entreprises générèrent de nouveau des bénéfices.

Par ailleurs, ce principe d'augmentation salariale « maximale » est en totale contradiction avec la logique de norme indicative. Si nous constatons que le système d'index est maintenu pour les 2 ans à venir, le projet d'accord sous-entend que des changements importants seront apportés après 2012. Notre système d'index n'est donc pas à l'abri, et les déclarations d'UNIZO ne laissent d'ailleurs aucun doute à ce sujet !

La revendication d'augmentation du salaire minimum interprofessionnel n'a pas trouvé du tout sa place dans cet accord interprofessionnel. Or, un accord interprofessionnel se doit d'être d'abord un accord de solidarité qui permet d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des moins bien protégés.

[Texte du projet d'AIP](#)

[Memorandum ouvrier-employés](#)

[Résolution congrès FGTB](#)

[Résolution congrès SETCa](#)

[M'affilier](#)

[Ma régionale](#)

www.setca.org

Le 26 janvier prochain, nous réunissons notre Comité fédéral, composé des militants de tout le pays. A l'ordre du jour de ce comité fédéral : quelles réactions prévoir ?
Oui à une amélioration du statut des ouvriers, mais sans recul pour les employés !

Erwin De Deyn - Président SETCa
Myriam Delmée - Vice Présidente SETCa

Envoyé à veerle.solia@amsab.be
Me désabonner - Taalvoorde veranderen - Disclaimer